

SIAO 29

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Finistère

RAPPORT D'OBSERVATOIRE

2014

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU SIAO 29	3
1. Historique	3
2. Le SIAO 29	4
3. Carte des dispositifs intégrés au SIAO	5
II. LE SIAO URGENCE	6
1. Les appels	7
2. Les demandes	9
3. Typologie des demandeurs	11
4. Les réponses apportées	15
5. Les nuitées d'hébergement	18
SYNTHESE DU VOLET URGENCE	20
III.LE SIAO INSERTION	21
1. Les demandes	22
2. Typologie des demandeurs	25
3. Les préconisations	28
4. Les Commissions d'Orientations Territoriales	31
5. Les Orientations	34
SYNTHESE DU VOLET INSERTION	38
GLOSSAIRE	40
SOURCES	41
LISTES DES GRAPHIQUES ET FIGURES	41

Le SIAO, Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation fait suite à la politique de refondation des champs de l'hébergement et du logement.

La stratégie nationale de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées a été initiée en 2009 et s'appuie sur deux principes majeurs :

- la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement ;
- la priorité accordée à l'accès au logement des personnes, sans nécessairement passer par un hébergement.

La mise en œuvre de cette stratégie, engagée en concertation avec le monde associatif, se traduit par une véritable refondation du système français de l'hébergement et de l'accès au logement.

De manière concrète, un des axes développés a donc été la création d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en application des dispositifs de l'article L. 345-2 du CASF : « Dans chaque département est mis en place sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri, en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. »

L'organisation de chaque SIAO diffère suivant les choix fait par les opérateurs et les DDSCS, les organisations antérieures et les porteurs des SIAO.

Refondation du système de l'hébergement et du logement (engagé en 2009)

Objectif: organiser l'offre de logement et d'hébergement en fonction des besoins des personnes plutôt qu'à partir des places disponibles.

- La circulaire du 8 avril 2010 relative au Service Intégré de l'accueil et de l'orientation
- La circulaire du 7 juillet 2010 relative au Service Intégré de l'accueil et de l'orientation

Pilotage : Direction
Départementale de
la Cohésion Sociale

Missions des SIAO

Le SIAO est une plateforme unique qui répond à 2 niveaux de prise en charge, l'Urgence et l'Insertion. Ces 2 niveaux visent à :

- Simplifier les démarches d'accès au logement
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance de la disponibilité de l'ensemble de l'offre
- Favoriser la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement
- Améliorer la fluidité hébergement / logement
- Mettre en place un observatoire de la demande d'hébergement

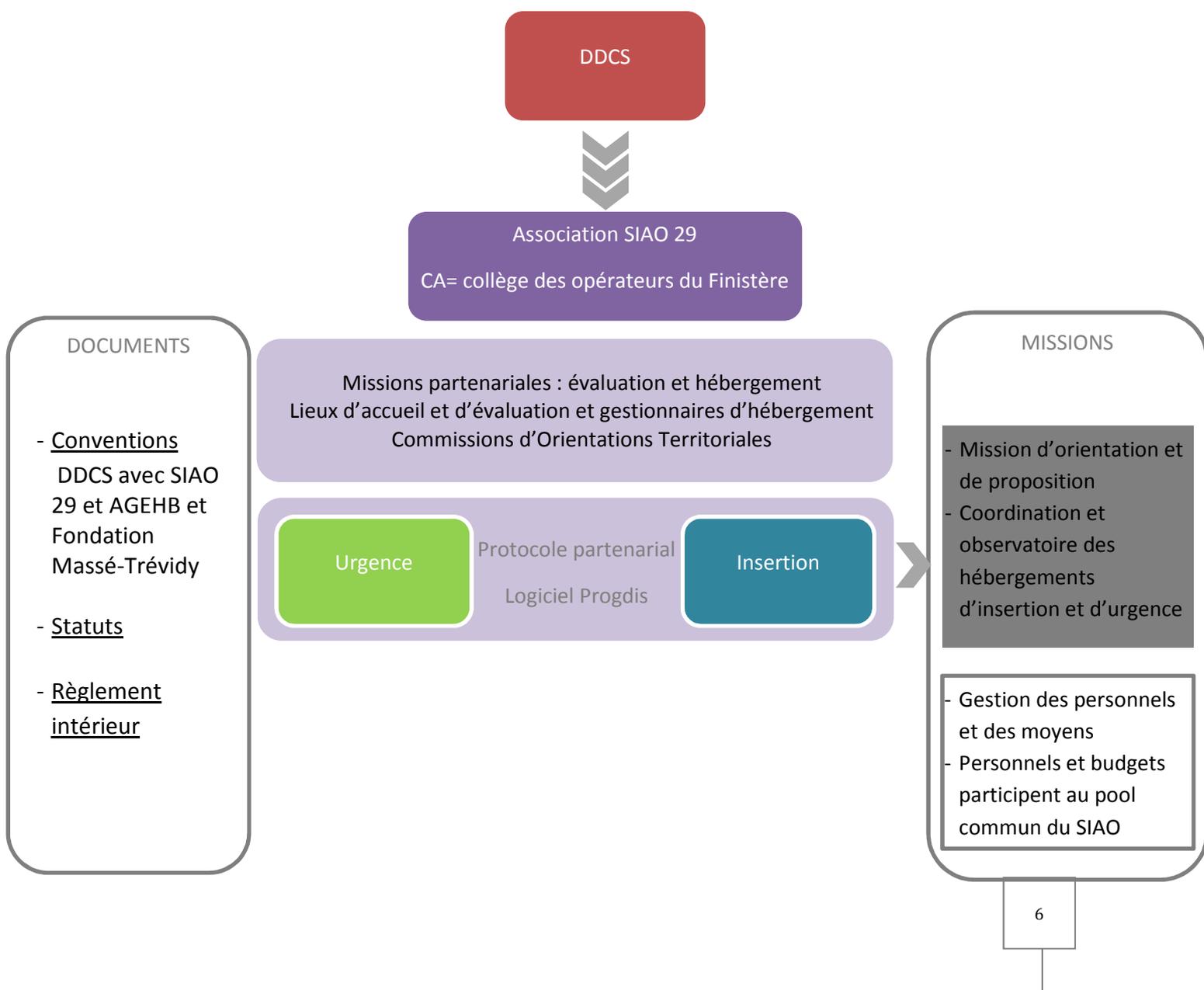
Pour le Finistère, le choix a été fait d'avoir dans un premier temps deux SIAO. L'un gérant l'urgence, l'autre l'insertion.

La mise en place et la gestion du SIAO Urgence ont été confiées en 2010 à l'AGEHB, qui gérait déjà le 115.

Le SIAO Insertion 29, Association d'associations regroupant les principaux gestionnaires de lieux d'hébergement et lieux d'accueil/évaluation, a été constitué le 18 avril 2011.

Le SIAO Insertion 29 et le SIAO Urgence se sont rassemblés en 2013 donnant ainsi naissance au SIAO 29, qui regroupe les missions Urgence et Insertion.

Le SIAO 29 a pour objectif de contribuer efficacement à améliorer l'orientation et la prise en charge de personnes, et de construire des parcours d'hébergement et d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie.



3. Carte des dispositifs intégrés au SIAO 29

24 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

18 places ALT Urgence ou semi-urgence

7 places DHT

14 places urgence autres dispositifs

25 places alternatives aux nuitées d'hôtel

133 places CHRS

63 logements ALT

58 places pension de famille

18 places résidence accueil

2 logements ALT

4 places CHU

22 places CHRS

29 logements ALT

10 places pension de famille

18 places CHRS Urgence (+ 5 de stabilisation)

5 places ALT Urgence

2 places DHU en hiver

13 places d'hébergement alternatif à l'hôtel

2 logements ALT

1 place ALT Urgence

2 places « accueil routard » en hiver

5 mesures AGIR

6 logements ALT

2 logements

4 logements ALT

70 places CHRS

31 logements ALT

60 places pension de famille

18 places résidence accueil

86 logements de promotion familiale

5 logements en résidence sociale

2 logements ALT

4 logements ALT

2 logements ALT

10 places CHRS Urgence

5 logements ALT

42 places pension de famille



VOLET

URGENCE



1. Les demandes

Le service centralise et coordonne aujourd'hui l'attribution de l'ensemble des places d'hébergement d'urgence. Les données présentées ci-dessous font donc état à la fois des demandes traitées par le SIAO-115 et des demandes traitées par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement.

Les demandes sont comptées en personnes (exemple : pour un ménage de 5 personnes sollicitant un hébergement, 5 demandes sont comptabilisées).

Une personne ou un ménage peut solliciter un hébergement plusieurs fois dans le mois, chaque demande est alors comptabilisée (exemple : pour un ménage de 5 personnes sollicitant un hébergement à 5 reprises dans le mois, 25 demandes sont comptabilisées. Cette méthode est utilisée dans l'ensemble des départements.

Tableau 1 : Les demandes d'hébergement d'urgence

Demandes d'hébergement	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
traitées par le SIAO-115	558	579	578	572	455	364	320	434	416	536	473	559	5 844
traitées par les lieux d'accueil	91	121	133	102	93	100	118	71	68	76	77	73	1 123
Total	649	700	711	674	548	464	438	505	484	612	550	632	6 967

En 2014, 6 967 demandes d'hébergement d'urgence ont été traitées dans le Finistère (6 302 en 2013), soit une moyenne de 581 demandes par mois (525 en 2013) et 19 par jour.

Parmi ces demandes, 5 844 ont été traitées par le SIAO-115 (5 655 en 2013) et 1 123 par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement. Ces 1 123 demandes ont donné lieu à des admissions directes en structures ou à l'hôtel (647 en 2013).

Il faut noter toutefois que l'augmentation constatée est en partie due au fait qu'ont été comptabilisées des données qui ne l'étaient pas les années précédentes. En effet, en 2013, les demandes de prolongations d'hébergements à l'hôtel par le 115 et en dispositif alternatif étaient comptabilisées uniquement pour les hébergements octroyés par l'AGEHB. Ainsi, pour des raisons d'harmonisation, en 2014, sont également comptabilisées les demandes de prolongations des hébergements à l'hôtel et en dispositif alternatif gérés par le CCAS de Quimper et la Fondation Massé-Trévidy, chacune de ces prolongations résultant d'une nouvelle évaluation.

En 2014, les demandes d'hébergement d'urgence ont concerné 2 180 personnes différentes dans le Finistère (278 personnes en moyenne chaque mois). En 2013, ces demandes avaient concerné 2 197 personnes différentes sur l'année. On observe ainsi une très légère baisse du nombre de personnes différentes sur l'année. Néanmoins on constate en parallèle une augmentation du nombre de demandes par personne et un allongement des durées de séjour.

Graphique 1 : Répartition géographique des demandes d'hébergement sur le dispositif urgence



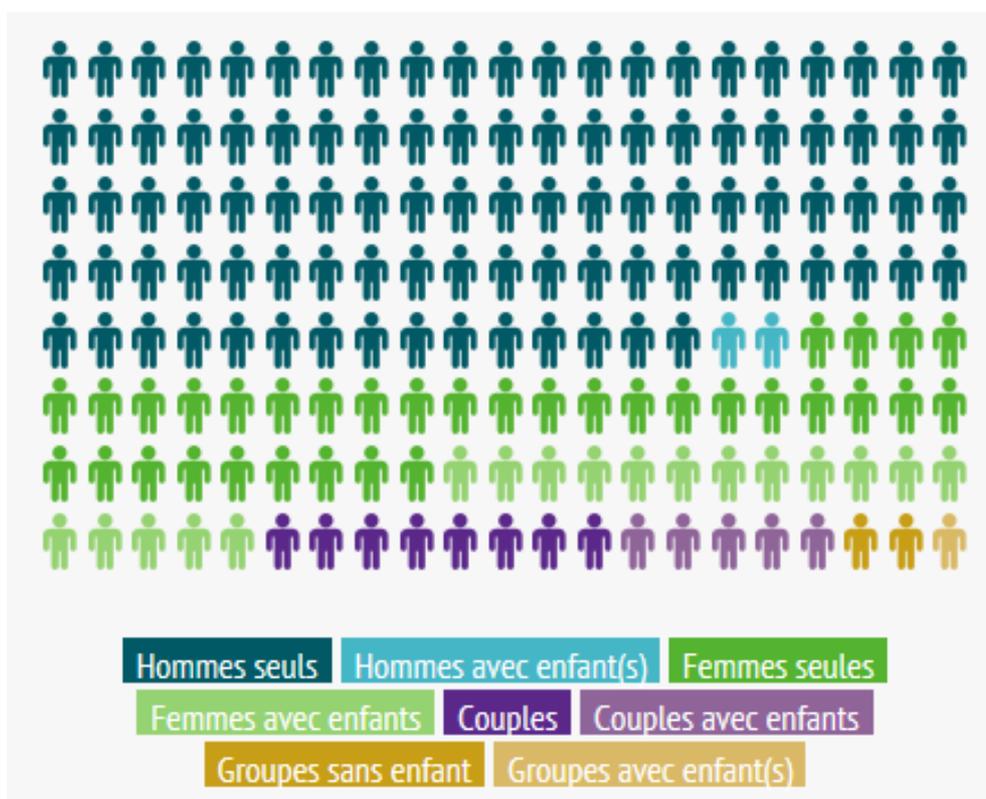
Comme les années précédentes, le Pays de Brest concentre la part la plus importante des demandes d'hébergement traitées par le SIAO-115. Cela s'explique non seulement par l'importance de la ville mais aussi par son pouvoir d'attraction et le fait que les structures d'urgence présentes sur Brest concentrent une grande partie des places existantes. Quimper concentre également une partie conséquente des demandes. Cependant, proportionnellement à la taille de la ville, le nombre de demandes est moindre. Quant aux Pays de Morlaix et Carhaix, les demandes y sont moins nombreuses car ces territoires sont moins peuplés, disposent de peu de places d'hébergement et offrent moins de perspectives en terme de recherche d'emploi pour les personnes.

2. Typologie des demandeurs

➤ Situation familiale

En 2014, 1 670 ménages différents ont demandé un hébergement d'urgence dans le Finistère (1 705 en 2013), au SIAO-115 ou à un lieu d'accueil-évaluation.

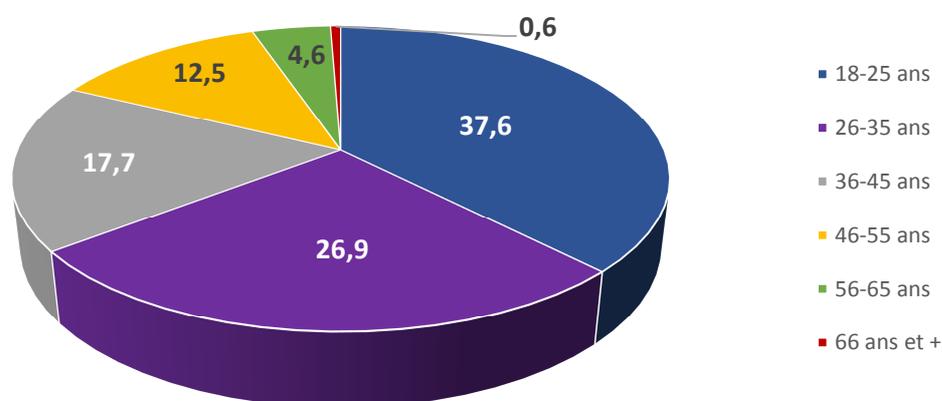
Figure 1 : Situation familiale des demandeurs



Le nombre de ménages différents sollicitant le dispositif d'hébergement d'urgence dans le Finistère reste stable. La tendance à l'augmentation du nombre de famille en demande se confirme. En 2014 comme en 2013, la part de famille ayant sollicité le dispositif a ainsi continué d'augmenter, elles représentaient 14.7% des ménages en 2014 contre 12.8% en 2013 et 12.7% en 2012. Dans le même temps, la part des hommes seuls a encore très légèrement diminué : 59.4% en 2014, contre 59.6% en 2013 et 61.8% en 2012. Quant à la part des femmes seules, elle se stabilise à 20.3%, contre 21.3% en 2013 et 19.6% en 2012.

➤ L'âge

Graphique 2 : Répartition par tranche d'âge des personnes ayant demandé un hébergement d'urgence



Remarque : les données présentées ci-dessus représentent la répartition par tranche d'âge des adultes ayant demandé un hébergement, les demandeurs n'ayant pas indiqués leur âge n'entrent pas dans ce calcul.

Ces 3 dernières années, le service a constaté un rajeunissement de la population sollicitant le dispositif d'hébergement d'urgence (SIAO-115, lieu d'accueil-évaluation et gestionnaires d'hébergement). Ces jeunes ont souvent connu des ruptures familiales et beaucoup peinent à trouver un emploi pour s'assumer financièrement. Or, si les personnes âgées de plus de 25 ans peuvent bénéficier du RSA, les plus jeunes n'ont généralement aucune ressource et s'en sortent plus difficilement. Les jeunes de 18-25 ans représentent ainsi 37.6% de la population demandeuse et y sont donc surreprésentés. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'étudier plus spécifiquement les particularités de ce public et la manière d'y répondre.

➤ Ressources financières

55.7% des ménages se déclarent sans ressources (60.8% en 2013), 29.4% déclarent percevoir les minimas sociaux (27% en 2013) et 5.2% déclarent percevoir un salaire (4.5% en 2013).

Les personnes sans ressources représentent la majorité des personnes sollicitant le SIAO-115. Parmi les bénéficiaires des minimas sociaux, 61.8% déclarent percevoir le RSA et 19.7% l'AAH.

➤ Situation résidentielle

Tableau 2 : Situation résidentielle au moment de la demande

Situation	Groupes Familiaux	%
Domicile parental	105	6.3
Domicile personnel ou conjugal	369	22.1
Etablissement de cure, post-cure	5	0.3
Foyers	21	1.3
Hébergement mobile ou de fortune	42	2.5
Hébergement par des tiers	321	19.2
Hôpital général	29	1.7
Hôpital psychiatrique	9	0.5
Hôtel payé par le ménage	7	0.4
Prison	56	3.4
Rue	161	9.6
Structure d'insertion	15	0.9
Structure d'urgence	86	5.1
CADA	2	0.1
Structure de stabilisation	9	0.5
LHSS	4	0.2
Autre	18	1.1
NC	411	24.6
TOTAL	1 670	100

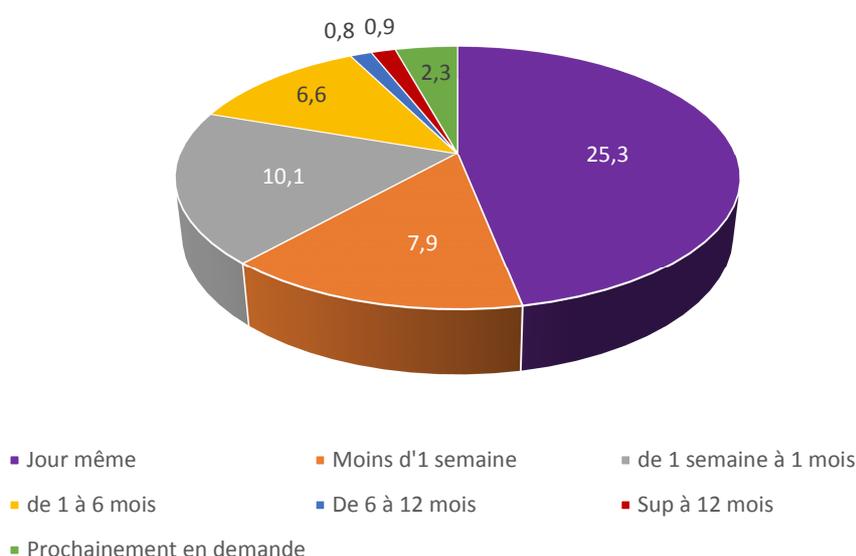
22.1% des ménages ont un domicile ou vivent chez leur conjoint avant de se retrouver sans hébergement (ruptures, violences conjugales, expulsions...). Ils étaient 22.3% en 2013.

19.2% des ménages sont hébergés chez des amis ou de la famille (la solution ne pouvant se prolonger). 9.6% des ménages vivent la rue et 6.3% vivaient chez leurs parents avant de se retrouver sans hébergement (5.6% en 2013).

➤ Raison principale de la situation d'urgence sociale

Dans 38.9% des cas, la raison principale invoquée est la rupture familiale, conjugale ou par des tiers. Dans 10.6% des cas c'est la violence, 10.1% la perte du logement, 9.2% le départ du département d'origine, 5.7% le départ du pays d'origine et 4.3% des ménages déclarent vivre à la rue par intermittence.

Graphique 3 : Durée d'errance des demandeurs



Nous constatons qu'en 2014 les ménages sollicitant un hébergement étaient en errance depuis davantage de temps qu'en 2013 et 2012. Ainsi 34.8% d'entre eux connaissaient une situation d'errance depuis plus d'une semaine, contre 20.7 en 2013. Ils étaient 317 ménages dans ce cas contre 205 en 2013, soit 50% de plus. Dans 16.3% des cas, la durée d'errance était même supérieure à 1 mois contre 11.5% en 2013. Ils étaient 149 ménages dans ce cas contre 115 en 2013, soit 30% de plus.

3. Les réponses apportées

Les données relatives aux réponses apportées aux demandes d'hébergement font à la fois état des réponses formulées par le SIAO-115 et celles formulées par les lieux d'accueil-évaluation gestionnaires d'hébergement. 2 types de réponses concernées : les réponses positives et les négatives.

Une demande fait toujours l'objet d'une réponse. Les réponses sont comptées en personnes.

(exemple : pour un ménage de 5 personnes sollicitant un hébergement, 5 réponses sont comptabilisées).

Cette année on compte 85% de réponses positives (81% en 2013) et 15% de réponses négatives (19% en 2013). La création de places d'hébergement et le développement des alternatives aux nuitées d'hôtels a donc permis de mieux répondre à la demande d'hébergement. Le taux de réponses positives a varié selon les mois de 77% à 91%. Cela dépend de nombreux facteurs, dont la proportion

de demandeurs en situation administrative complexe qui se voient refuser un hébergement par la DDCS.

➤ Les réponses positives

On constate que les proportions sont les mêmes entre les différents territoires pour les demandes d'hébergement et les réponses : 70% des demandes et des réponses positives sont formulées sur le Pays de Brest, 26% sur le Pays de Cornouaille et 4% sur le Pays de Morlaix et Carhaix. Néanmoins, on peut observer des disparités dans les réponses apportées selon les territoires. En effet, le Pays de Brest représente 65% des prises en charge en structure, soit une part moins importante que celle des demandes, alors qu'il représente 73% des prises en charge à l'hôtel. Cela peut démontrer un déficit en solutions « hors nuitées d'hôtel » sur ce territoire. On observe également le même phénomène sur le Pays de Morlaix et Carhaix, alors que le Pays de Cornouaille semble mieux doté en dispositifs d'hébergements « hors hôtel » (33% des prises en charge en structures contre 25% des demandes).

Enfin, on note un taux de réponses positives inférieur sur le Pays de Morlaix et Carhaix (27% de réponses négatives contre 14% pour le Pays de Cornouaille et 15% pour le Pays de Brest). Cela s'explique par une offre d'hébergement limitée sur le territoire.

Tableau 3 : Répartition des réponses positives en 2013 et 2014

	2013	2014
Réponses positives	5 089	5 913
Dont prises en charge à l'hôtel	3 774	3 612
Dont prise en charge en dispositifs d'hébergement	1 315	2 301

Parmi les 5 913 réponses positives, 61.1% ont donné lieu à une mise à l'abri à l'hôtel (74.2% en 2013), 30.4% en dispositifs alternatifs et 8.5% en dispositifs d'hébergement « classique ». Les prises en charges à l'hôtel ont ainsi diminuées de 4.3% en 2014. Les prises en charges étaient réparties de la manière suivante : 19% d'admissions directes et 81% d'admissions suite à une orientation du SIAO-115.

On constate une augmentation de 75% des prises en charge en dispositifs d'hébergement hors hôtel. Cela est dû à une augmentation du nombre de places d'hébergement et notamment à la création de dispositifs alternatifs à l'hôtel. Cette hausse est particulièrement marquée pour la raison suivante : à chaque admission et à chaque prolongation de séjour est comptabilisée une nouvelle demande sur les dispositifs alternatifs à l'hôtel (comme pour l'hôtel). Alors qu'en dispositifs d'hébergement « classiques », qui représentaient l'essentiel des dispositifs en 2013 avant le développement des

alternatives aux nuitées d'hôtels, seules les admissions sont comptabilisées, la prise en charge se poursuivant en application du principe de continuité. Cela explique que seulement 8.5% des nouvelles prises en charge aient lieu en dispositifs d'hébergement « classiques », alors qu'ils représentent 81.2% des nuitées enregistrées en urgence en 2014.

➤ Les réponses négatives

Les réponses négatives correspondent à quatre catégories possibles :

- « La personne ne relève pas du SIAO-115 » : suite à l'évaluation téléphonique ou à l'entretien avec un travailleur social, il s'avère que la situation de la personne ne relève pas du dispositif d'hébergement d'urgence pour différentes raisons :

- La personne a un logement ou des ressources suffisantes et mobilisables.
- La personne arrive d'un autre département sans préparation et avec parfois un suivi social mis en place ailleurs.
- La personne relève d'abord d'une hospitalisation.
- Le statut administratif de la personne fait qu'elle relève d'un autre dispositif comme c'est le cas pour les demandeurs d'asile.

Cette dernière raison représente une grande part des réponses négatives de cette catégorie. Dans ce cas de figure, le SIAO-115 ne peut en effet héberger les personnes qu'en cas d'accord de la DDCS.

- « La personne a refusé la proposition » :

- Le SIAO-115 ou la structure d'hébergement a proposé une solution de mise à l'abri à la personne, mais celle-ci refuse car la solution ne lui convient pas pour différentes raisons. Si ce refus est justifié (problèmes dans la structure, incapacité à vivre en collectivité, structure non adaptée à la problématique de la personne), une autre solution peut être proposée en fonction des disponibilités. Néanmoins, il arrive fréquemment que les personnes refusent d'être accueillies en structure seulement parce qu'elles préféreraient une solution à l'hôtel. Or, lorsqu'une place est disponible en structure et qu'une admission est possible, cette solution est systématiquement privilégiée et il ne peut être accordé de nuitée à l'hôtel.
- La personne ne souhaite pas être séparée de son animal.
- La personne a raccroché, n'a pas rappelé ou n'est pas allée voir un travailleur social malgré les consignes du SIAO-115.

- La personne a trouvé une autre solution.

- « La structure a refusé d'accueillir la personne » :

- La structure n'a pas de place disponible au moment de la demande.

- La structure connaît la personne et ne souhaite pas l'accueillir suite à de récents problèmes de comportement.

- La structure ne souhaite pas accueillir la personne au vu de sa problématique afin de ne pas déséquilibrer le collectif.

- « Le SIAO-115 a refusé d'orienter la personne au vu de sa problématique » :

- La problématique principale est souvent liée à des problèmes de comportement, des problèmes médicaux ou des problèmes d'addiction.

- Il arrive également que la personne ait un animal et qu'aucune solution adéquate ne puisse être proposée. Alors, soit la personne trouve une solution pour se séparer de son animal, soit il n'est pas possible de l'héberger.

A noter :

De nombreuses personnes ne sollicitent pas le 115 ou sont contraintes de trouver d'autres solutions suite aux refus formulés. Certaines sont hébergées par des tiers. D'autres logent en squat.

Le SIAO-115 et les structures d'hébergement ayant peu de places destinées aux personnes accompagnées de chiens, beaucoup se tournent vers ces dernières solutions bien qu'elles ne soient pas réellement satisfaisantes.

Tableau 4 : Répartition des réponses négatives en 2013 et 2014

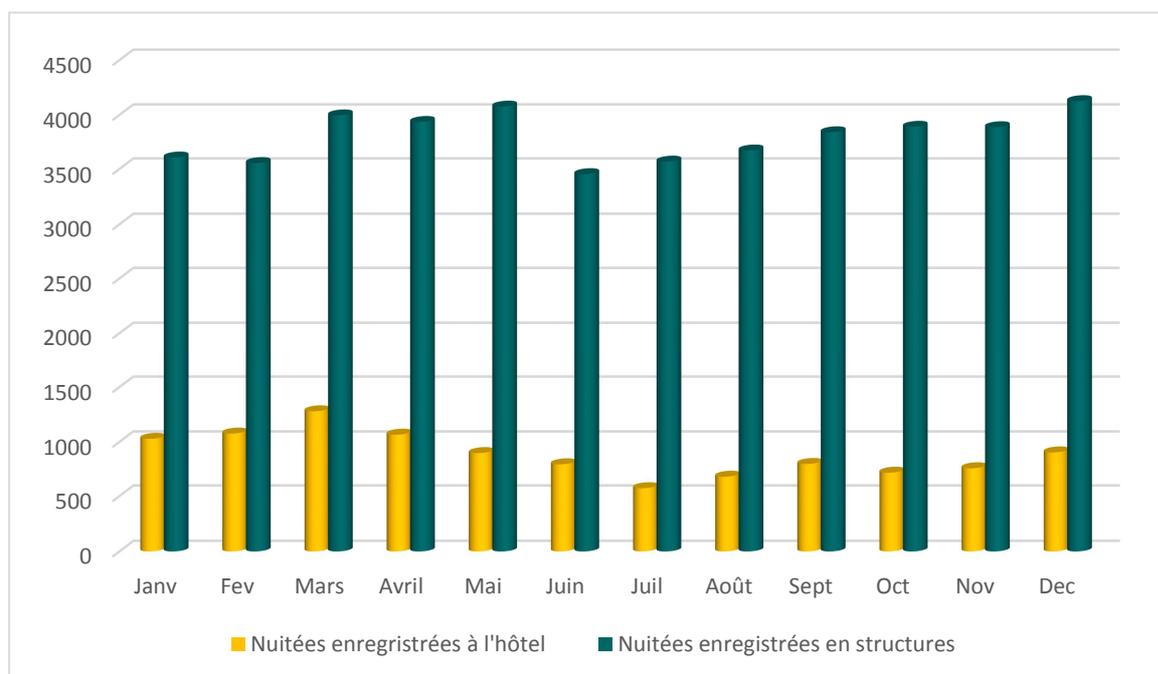
	2013		2014	
	Réponses	%	Réponses	%
La pers ne relève pas du SIAO-115	401	33	353	33.5
La personne a refusé la proposition	298	24.6	232	22
La structure a refusé d'accueillir la personne	284	23.4	178	16.9
Le SIAO-115 a refusé d'orienter la personne au vu de sa problématique	230	19	291	27.6
TOTAL	1 213	100	1 054	100

En 2014, les réponses négatives étaient au nombre de 1 054, soit 89 par mois et 15% de l'ensemble des réponses apportées. Au cours de l'année, 729 personnes différentes ont été dans cette situation (774 en 2013 et 808 en 2012). La réponse donnée était négative dans les cas suivants : la personne ne relevait pas du SIAO-115 (33.5% des cas en 2014 contre 33% en 2013), la personne avait refusé la

proposition (22% en 2014 contre 24.6% en 2013), la structure avait refusé d'accueillir la personne (16.9% contre 23.4% en 2013), le SIAO-115 avait refusé d'orienter la personne au vu de sa problématique (27.6% des cas en 2014 contre 19% en 2013).

4. Les nuitées d'hébergement

Graphique 4 : Répartition des nuitées enregistrées sur le dispositif urgence



56 134 nuitées ont été enregistrées en 2014 contre 45 641 en 2013, 42 742 en 2012 et 36 575 en 2011. 1 683 personnes différentes ont été hébergées sur le dispositif d'hébergement d'urgence en 2014, contre 1 834 en 2013.

On observe une augmentation du nombre de nuitées parallèlement à une baisse du nombre de personnes différentes hébergées sur l'année. Cela s'explique par une augmentation des durées de séjour et/ou du nombre de demandes formulées par les personnes concernées. La durée moyenne d'hébergement d'urgence était en effet de 33 jours en 2014 contre 25 en 2013. Plusieurs explications existent. Les personnes accèdent moins vite à une solution pérenne (augmentation du temps d'attente pour les logements du parc public, conduisant également à une augmentation des délais d'attente pour accéder à un hébergement d'insertion et au logement intermédiaire) et sont amenés

à solliciter plus longtemps les dispositifs, et parfois à différentes reprises dans l'année. Cela peut s'expliquer également par la détérioration de la situation économique des ménages et des possibilités d'accès à l'emploi.

Parmi les 45 597 nuitées enregistrées en dispositifs d'hébergement d'urgence, 8 061 nuitées ont eu lieu en dispositifs alternatifs.

Tableau 5 : Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs en 2013 et 2014

	Dispositifs d'hébergement		Hôtel	
	2013	2014	2013	2014
Pays de Brest	52%	57%	57%	64%
Pays de Cornouaille	42%	38%	38%	30%
Pays de Morlaix et Carhaix	6%	5%	5%	6%

En proportion, le Pays de Brest représente une part plus importante des nuitées en 2014 qu'en 2013, en dispositifs d'hébergement (57% en 2014 et 52% en 2013), comme à l'hôtel (64% en 2014 et 57% en 2013). On observe le phénomène inverse pour le Pays de Cornouaille alors que cela reste relativement stable pour le Pays de Morlaix et Carhaix.

La proportion des familles est plus importante à l'hôtel qu'en dispositifs d'urgence. Il y a, en effet, peu de places en structures prévues pour les accueillir. D'autre part une partie des familles ne peut pas prétendre à une entrée en structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion, ou en logement au vu de leur situation administrative (décision DDCS). Ces familles peuvent donc rester hébergées pendant plusieurs semaines à l'hôtel.

Quant aux familles dites de droit commun, elles ont passé plus de temps en urgence du fait de délais d'attente plus longs pour entrer en CHRS Insertion ou en logement social ces dernières années. Cela a eu pour effet de maintenir plus longtemps les familles à l'hôtel. Ce sont en effet souvent les mêmes familles que l'on retrouve d'un mois sur l'autre.

Quant aux hommes seuls qui représentent toujours la majorité des demandeurs, une grande partie de l'offre d'hébergement leur est destinée.

5. Les conditions de sorties et motifs de fin de prise en charge

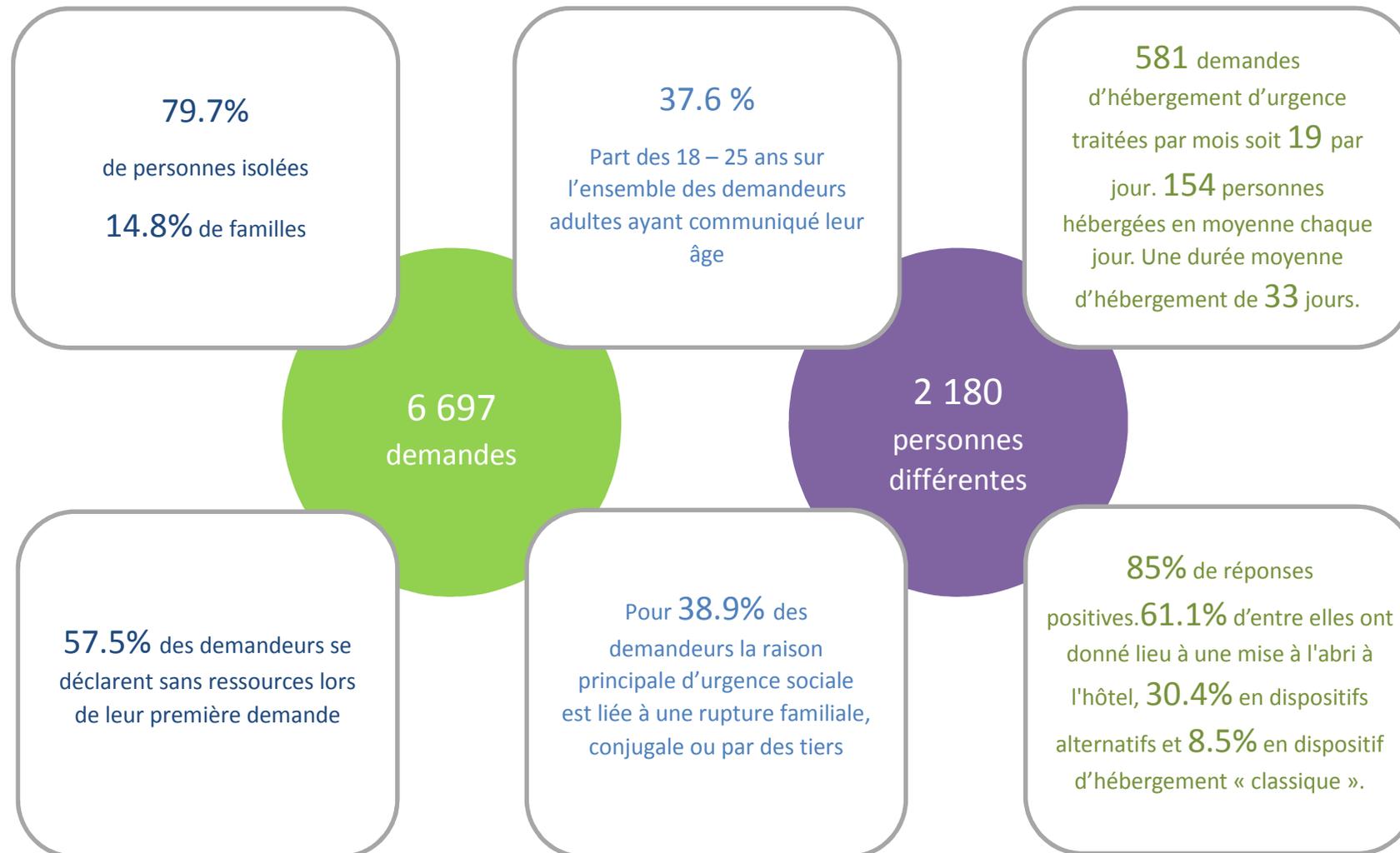
Les données présentées ci-dessous correspondent aux informations transmises par les structures d'hébergement au SIAO-115 en 2014 à chaque sortie. Ces données ne sont pas disponibles pour les hébergements à l'hôtel et en dispositifs alternatifs aux nuitées d'hôtel.

Tableau 6 : Motifs de fin de prise en charge par les structures

	2014	%
La personne décide de s'en aller par elle-même	149	22.7
Sortie vers un CHRS	98	15.0
Sortie vers un logement	84	12.8
Sortie vers un logement de transition ou IML	58	8.9
La personne a quitté la structure sans prévenir	58	8.9
Retour au domicile conjugal ou familial	52	7.9
Hébergement amical ou familial	49	7.5
La personne a trouvé une autre solution	33	5.0
Fins de séjour, exclusions ou mises à pied	30	4.6
Hospitalisation	19	2.9
Sortie vers un hébergement de stabilisation	5	0.8
Sortie vers une autre structure d'hébergement d'urgence	5	0.8
Sortie vers un Centre maternel	4	0.6
Retour dans le pays d'origine	4	0.6
Incarcération	3	0.5
Sortie vers des lits halte soins santé	2	0.3
Décès	2	0.3
TOTAL	655	100

Dans 31.6% des cas, les personnes sont parties d'elles-mêmes, sans précisions des conditions de sorties (45.2% en 2013). Dans 21.7% des cas, les personnes sont sorties vers un logement autonome ou un logement de transition (10.8% en 2013). Dans 15% des cas, les personnes sont sorties vers un CHRS. Dans 12.5% des cas, les personnes sont parties après avoir trouvé une autre solution par elles-mêmes, généralement un hébergement amical ou familial. Dans 7.9% des cas les personnes sont retournées au domicile. 4.6% ont fait l'objet d'une fin de séjour, d'une exclusion ou d'une mise à pied et 2.9% des personnes ont été hospitalisées.

SYNTHESE DU VOLET URGENCE



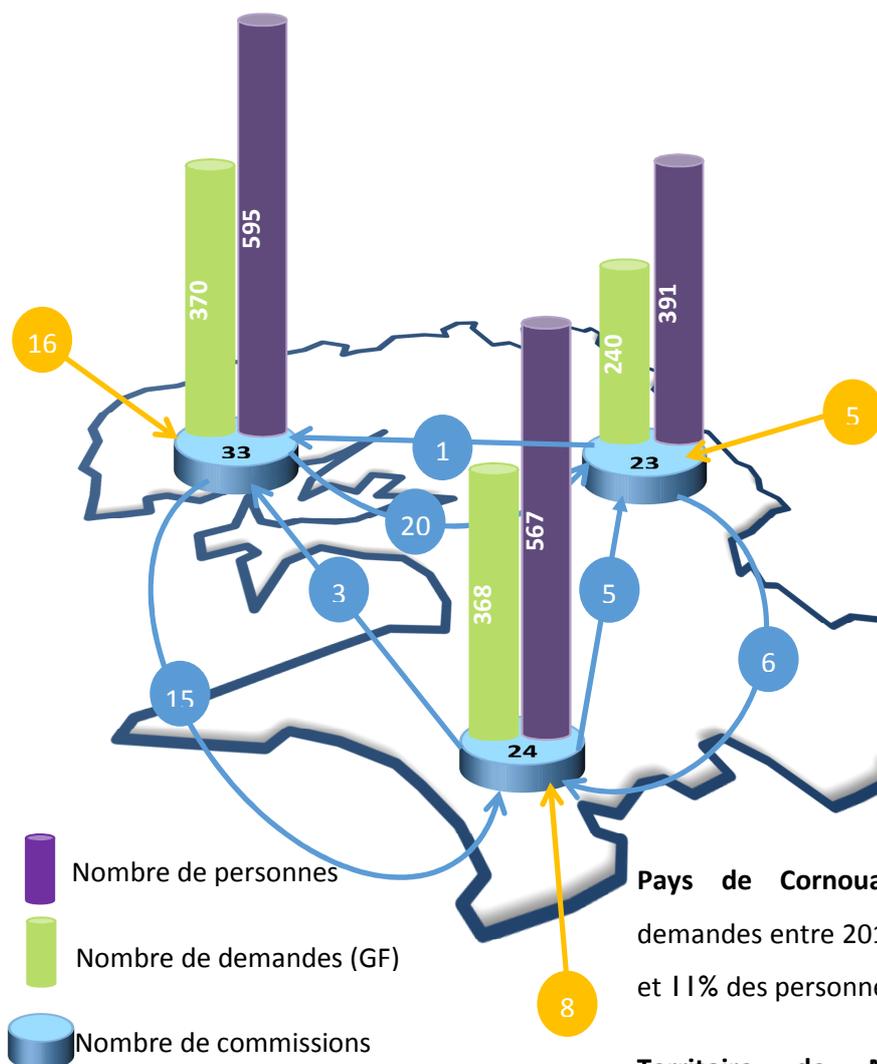


VOLET INSERTION



1. Les demandes

Figure 2 : Répartition territoriale du nombre de demande, personnes concernées et commissions



En 2014, sur le Finistère, on compte **80** commissions (comme en 2013). Ce qui représente **978** demandes traitées (en hausse de **5%** par rapport à 2013) et **1 553** personnes (**+6%** par rapport à 2013).

Pays de Brest :

33 commissions ont eu lieu cette année (soit **2** de moins qu'en 2013) pour **370** demandes et un nombre de personnes en hausse de **6%** (**595** contre **561**).

Pays de Cornouaille : augmentation de **16%** des demandes entre 2014 et 2013 (**+ 50%** par rapport à 2012) et **11%** des personnes (**+30%** par rapport à 2012).

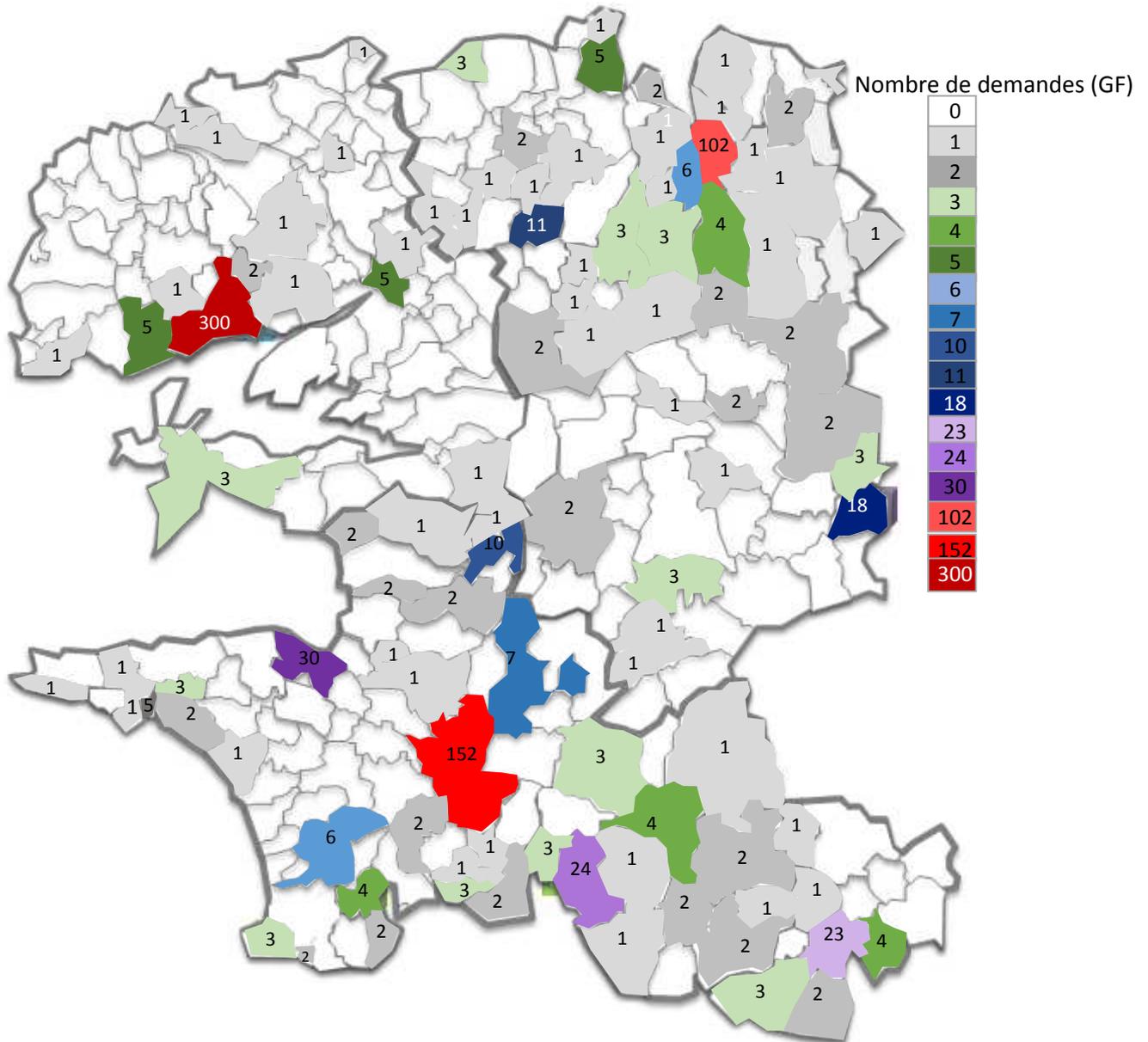
Territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix : données quasiment identiques à l'an passé avec **2** demandes de moins et une personne de plus qu'en 2013.

- Les transferts de demandes entre territoires sont assez peu nombreux à l'exception du **Pays de Brest** qui a transmis près de **10%** des demandes reçues aux territoires voisins. Ceci s'explique, en partie, par le public sortant de prison.
- **Pays de Brest** : territoire qui a reçu le plus de demande provenant de l'extérieur du département (**16** contre **8** pour le **Pays de Cornouaille** et **5** pour **Morlaix/Pleyben/Carhaix**). Sur ces **29** demandes extérieures au Finistère, **4** provenaient du Morbihan, **1** des Côtes-d'Armor, **7** de l'Ille et Vilaine et **17** de départements extérieurs à la Région.

Cette carte permet de visualiser l'origine géographique des demandeurs qui s'adressent au SIAO Insertion. On remarque, dans un premier temps, la forte prégnance des grandes agglomérations du territoire.

- La ville de Brest : **83%** des demandes étudiées sur le territoire du **Pays de Brest**¹.

Carte 1 : Origine géographique des demandeurs



- La commune de Quimper : **41%** des demandes du **Pays de Cornouaille**. Toutefois les communes de Douarnenez, Concarneau et Quimperlé dépassent les **20** demandes (avec

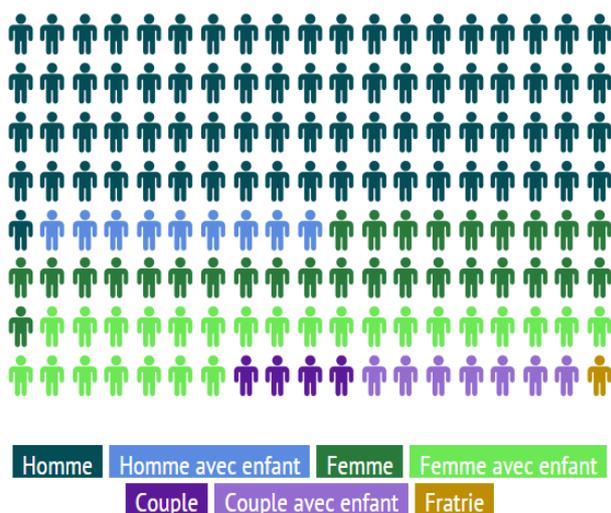
¹ Le Pays de Brest ne comprend que Brest Métropole et la Communauté de Commune du Pays des Abers. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de demandes sur les autres communes.

respectivement 30, 24 et 23 demandes en 2014). En effet le nombre de demandes de personnes originaires de Douarnenez est en hausse de 36% par rapport à 2013 et pour Concarneau la progression est de 140% (passant de 10 à 24).

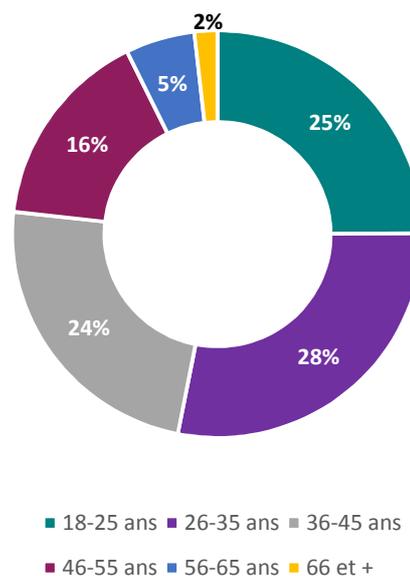
- **Territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix**, 43% des demandeurs sont originaires de Morlaix.

2. Typologie des demandeurs

Figure 3 : Situation familiale des demandeurs



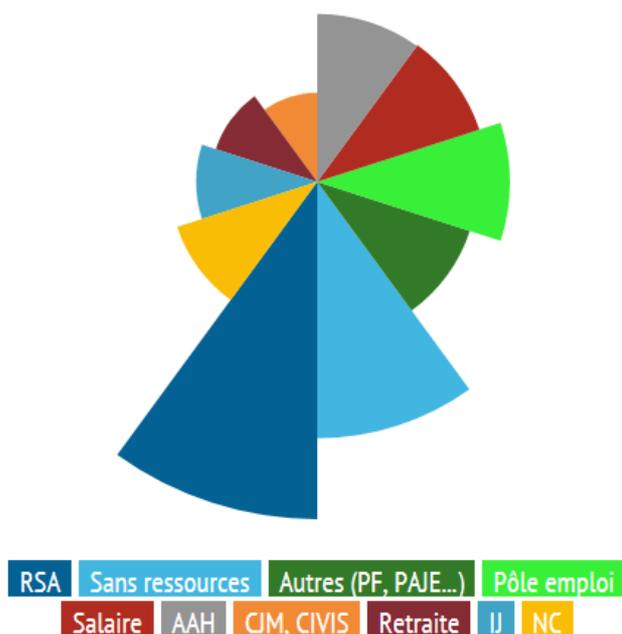
Graphique 5 : Age des demandeurs



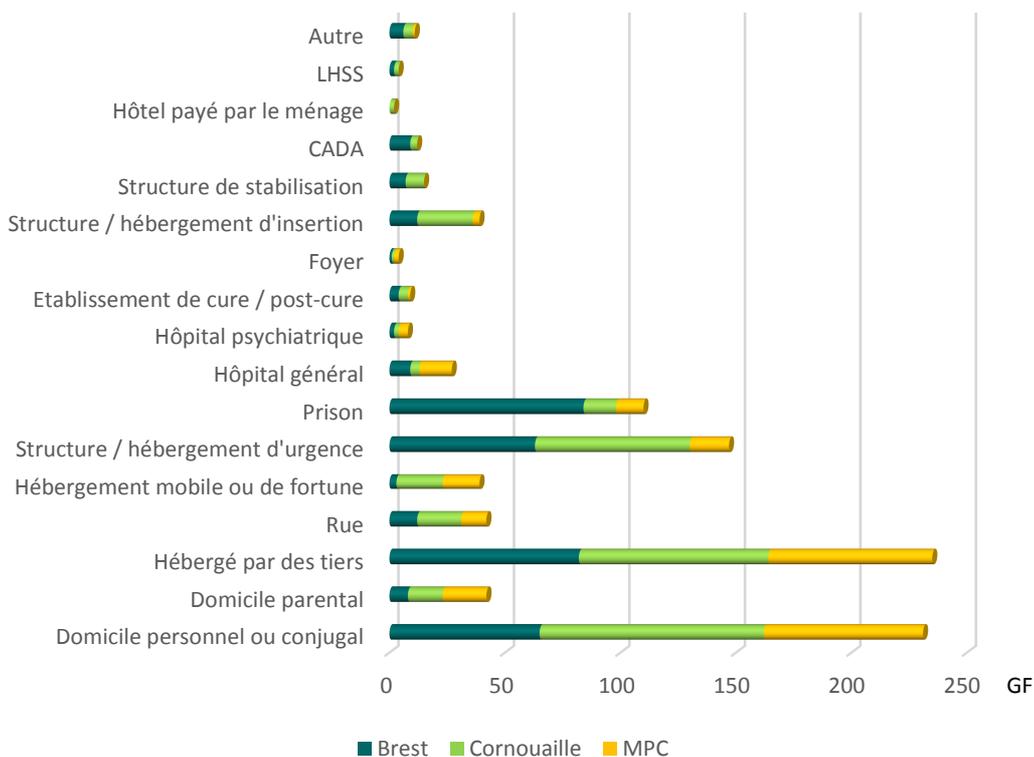
- 51% des demandes proviennent d'hommes seuls et près de 20% de femmes seules.
- 27% des hommes seuls sont âgés de moins de 26 ans. Cette proportion est de 26% chez les femmes seules. C'est la tranche d'âge la plus représentée parmi les personnes isolées.
- 46% des demandeurs de moins de 26 ans viennent du **Pays de Brest**.
- Les 26 – 35 ans, classe d'âge la plus représentée parmi les demandeurs avec 28%

- 32% des demandeurs perçoivent le RSA (30% en 2013) et 18.6% sont sans ressources.
- 10.3% touchent l'ASS ou l'ARE.
- 8.1% des demandeurs ont un salaire, 4.2% perçoivent des indemnités journalières et 3.2% une retraite.
- 8% des demandeurs ont l'AAH comme unique ressource et 7.2% perçoivent d'autre type de prestations (PF, PAJE...).
- 2.2% des demandeurs perçoivent des allocations spécifiques pour les jeunes, type garantie jeune.

Graphique 6 : Ressources des ménages

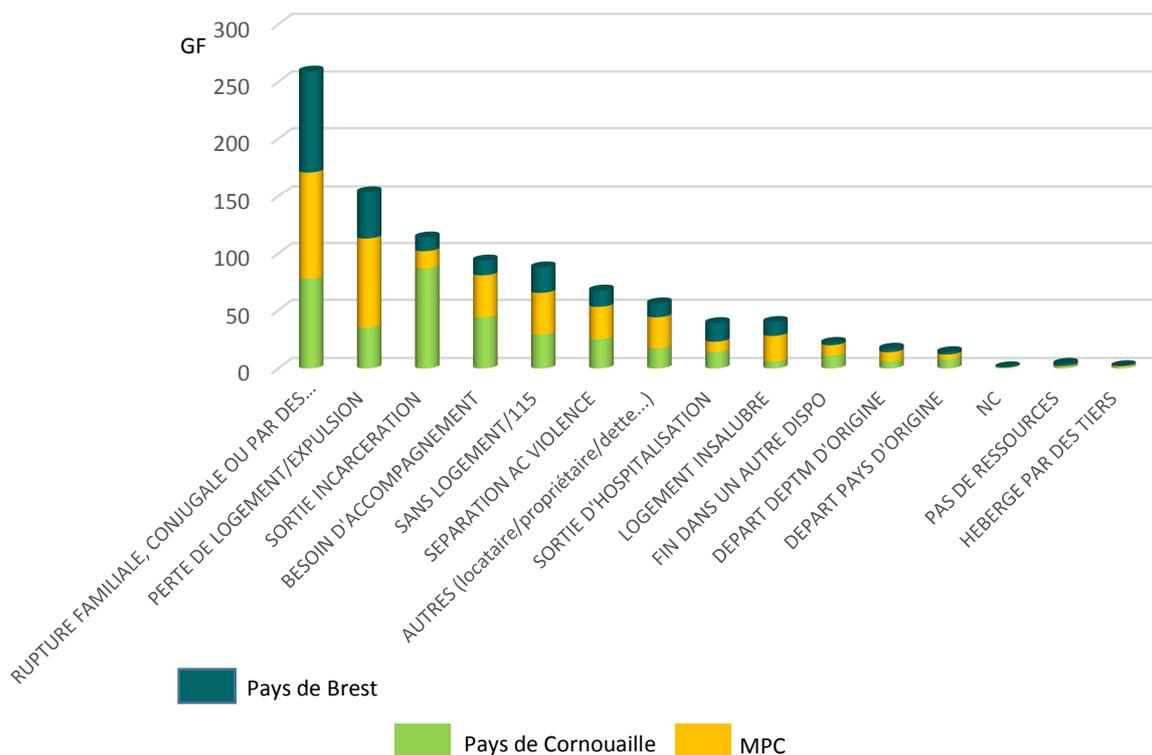


Graphique 7 : Situation résidentielle au moment de la demande



- Près d'un quart des demandeurs sont hébergés par des tiers au moment de la demande, **23.6%** sont à leur domicile ou au domicile conjugal, **15%** sont en structure ou hébergement d'urgence et **11.2%** sont en maison d'arrêt.
- Il existe des différences entre les territoires finistériens. Sur le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** : **7.1%** des demandeurs sont en structures d'hébergement d'urgence contre **17%** pour le **Pays de Brest** et **18.2%** pour le **Pays de Cornouaille**. Ceci s'explique notamment par la différence du nombre de places d'urgence présentes sur chacun de ces territoires.
- **8%** des demandeurs du territoire sont hospitalisés au moment de la demande (contre **1.6%** pour le **Pays de Cornouaille** et **2.9%** pour le **Pays de Brest**).

Graphique 8 : Motif de la demande



- La rupture qu'elle soit conjugale, familiale ou par des tiers, est le premier motif évoqué de recours au SIAO sur les territoires de **Morlaix/Pleyben/Carhaix** et sur le **Pays de Brest**, avec respectivement **31.4%** et **17.1%** des demandes. **18.2%** pour le **Pays de Cornouaille** où le taux de séparation avec violence est le plus élevé du département avec **8%**.

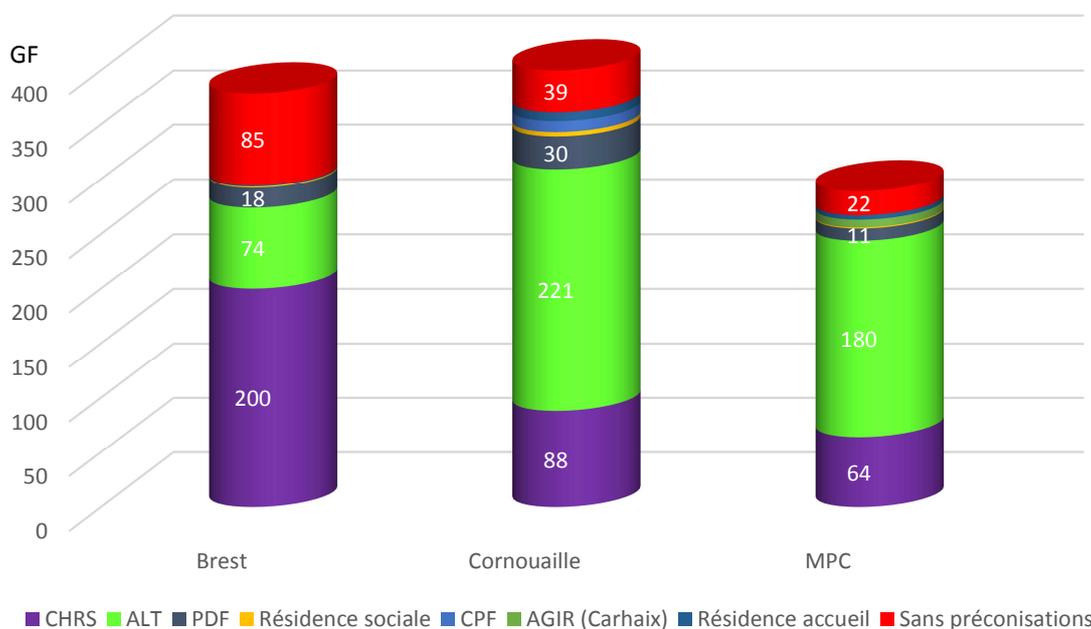
- La perte de logement/expulsion : 21.4% des demandes pour le **Pays de Cornouaille** (principal motif de recours au SIAO), 16.7% pour le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** et 9.3% pour le **Pays de Brest**.
- Les sorties d’incarcération : 16.6% des motifs de recours au SIAO sur le **Pays de Brest**.

3. Les préconisations

Une grille unique d’évaluation de la demande d’hébergement est utilisée pour réaliser l’évaluation sociale des ménages en difficulté sur la base de critères communs.

Notons, que les informations contenues dans la fiche sont saisies dans un logiciel (Progdis*). Ce dernier permet, entre autre, d’extraire et de recouper des données. C’est sur ce document que se fondent les décisions des différentes commissions d’orientations territoriales.

Graphique 9 : Répartition des préconisations par dispositifs et par territoires



On note d’importantes différences entre les territoires finistériens pour ce qui concerne les préconisations.

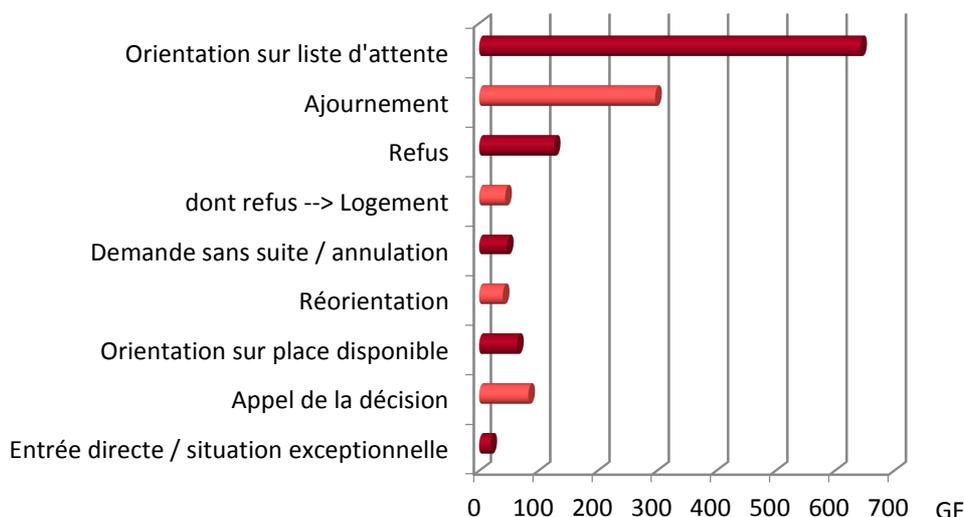
- Pour le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** et celui du **Pays de Cornouaille** les tendances sont identiques : **22%** des préconisations se font en direction des CHRS (**22%** pour le **Pays de Cornouaille** et **22.5 pour Morlaix/Pleyben/Carhaix**) et plus de la moitié en direction de l'ALT (**55.2%** pour le **Pays de Cornouaille** et **63.4%** pour **Morlaix/Pleyben/Carhaix**).
- Pour le **Pays de Brest**, les données sont inversées : **53%** des préconisations en direction des CHRS contre **19.5%** vers de l'ALT. On note également sur ce territoire un nombre important de fiche évaluation ne comportant pas de préconisation : **22,5%** d'entre elles (**9.7%** pour le **Pays de Cornouaille** et **7.7%** pour **Morlaix/Pleyben/Carhaix**).

Ces données sont à mettre en perspective avec l'existence d'autres solutions sur les territoires mais également avec le nombre de places de chaque dispositif sur les territoires. En effet si les tendances au niveau des préconisations sont identiques entre le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** et celui du **Pays de Cornouaille**, par exemple, le rapport entre préconisations et places existantes est tout autre.

- **Pays de Cornouaille** : **1.3** préconisations en direction d'un CHRS pour **1** place existante (le rapport est de **2.9** pour le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** et de **1.5** pour le **Pays de Brest**).
- Pour l'ALT, le rapport préconisation/places existantes est encore plus marquant : **1.1** pour le **Pays de Brest**, **3.1** pour le **Pays de Cornouaille** et **5.3** pour **Morlaix/Pleyben/Carhaix**.

4. Les Commissions d'Orientations Territoriales

Graphique 10 : Activités des commissions d'orientations territoriales



75% des demandes se soldent par une orientation :

- 80% pour le **Pays de Cornouaille**,
- 78% sur le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix**
- 66% pour le **Pays de Brest**.

Cette différence s'explique par le fait que le **Pays de Brest** dispose d'une large palette de dispositifs, ne relevant pas du SIAO, sur lesquels les demandeurs peuvent être réorientés (70% des réorientations du département proviennent des commissions brestoises).

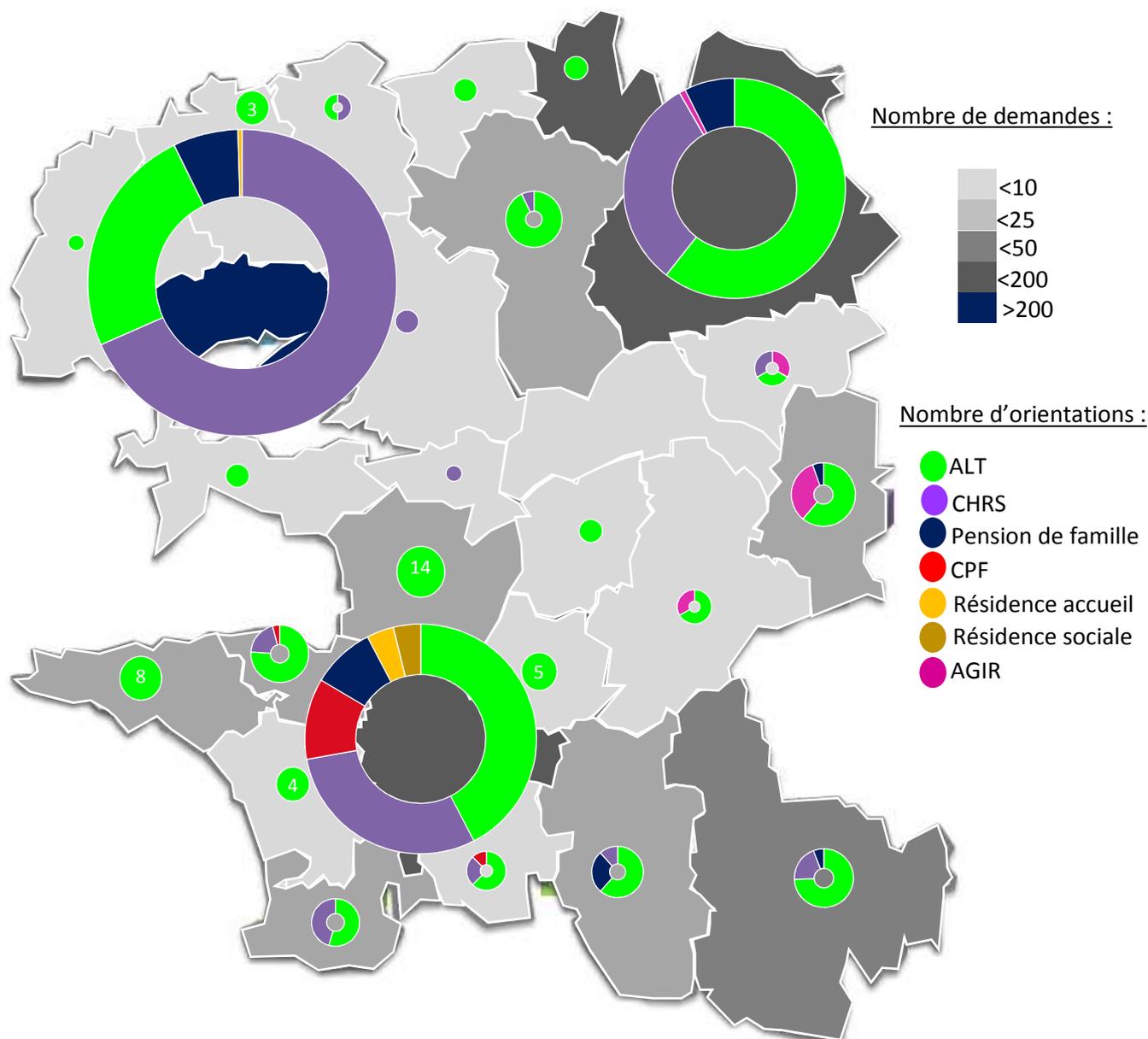
- 66.5% des situations étudiées en commission sont placées sur liste d'attente.
- 30% sont ajournées.
- 13.2% se voient opposer un refus (34% de ce refus sont dus au fait que le ménage relevait du logement et non de l'insertion). Exemples de motifs de refus : relève du médical, avis DDCS défavorable, pas de projet sur le territoire...
- 6.6% des demandes sont placées sur place disponible,
- 5% sont annulées avant passage en commission,
- 4% sont réorientées et 2% sont des situations exceptionnelles (entrées avant passage en commission).
- 3% des situations ont été ajournées en fin d'année, les réponses leurs ayant été faites n'apparaissent donc pas dans les statistiques 2014.

Concernant les ménages placés sur liste d'attente en 2014 :

- 40% ont été admis,
- 15% sont toujours en attente,
- 2.3% ont refusé l'orientation,
- 11.3% ont été radiés faute de contact et 31.2% des demandes ont été annulées.

37.4% des annulations sont dues au fait que le ménage ait trouvé une solution dans le parc privé, 11% une solution dans le parc public et 7% une solution via un bail glissant ou une sous-location par exemple.

Carte 2 : Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositif



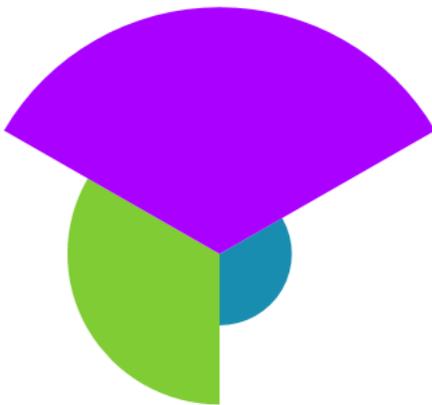
Cette carte met en évidence le nombre de demandes effectués par territoire et les orientations qui en ont découlées. On constate que les orientations faites par EPCI sont corrélées avec les dispositifs existants sur celui-ci. En effet, si l'on note une forte prégnance des orientations CHRS sur les territoires où sont implantés ces dispositifs, on note également le même phénomène concernant les pensions de famille ; pour lesquelles moins de 10% des personnes orientées sont extérieures aux territoires d'implantation. Ce qui pose la question de l'objectivité des préconisations ainsi que celle de la connaissance des différents dispositifs.

- Contrairement à **Brest Métropole**, **Morlaix Communauté** et **Quimper Communauté** totalisent **2.7** fois plus d'orientation vers de l'ALT que vers du CHRS.
- **59.9%** des orientations CHRS du Finistère sont faites par le **Pays de Brest**.
- **Pays de Cornouaille**, on constate que **40%** des orientations CHRS concerne des ménages extérieurs à Quimper Communauté où sont implantés les CHRS du territoire.
- Près de la moitié de ces situations avaient une préconisation en direction de l'ALT car la plupart de ces ménages ne souhaitaient pas quitter leur territoire. **76%** de ces orientations se soldent par des annulations ou des radiations dues au fait que les ménages ne contactent pas les structures.

- Sur les 73 ménages orientés vers du CHRS par la commission du **Pays de Cornouaille** : **23.3%** ont été admis, **6.8%** ont refusé l'orientation, **27.4%** ont annulé leur demande et **41%** ont été radié faute de contact.
 - Plus de **75%** des demandes ayant été orientées vers du CHRS n'aboutissent pas (**57.6%** en 2013).
 - **65.8%** pour le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** (**66.1%** en 2013) avec **34%** d'admission, **34%** de demandes annulées, **29.5%** de radiations et **2.3%** de refus des ménages.
- **Pays de Brest** : **46.8%** d'admission suite à une orientation vers du CHRS, **29.7%** de demandes annulées et **6.3%** de radiations.
 - Plus d'un tiers des demandes qui n'aboutissent pas à une admission.

5. Les admissions

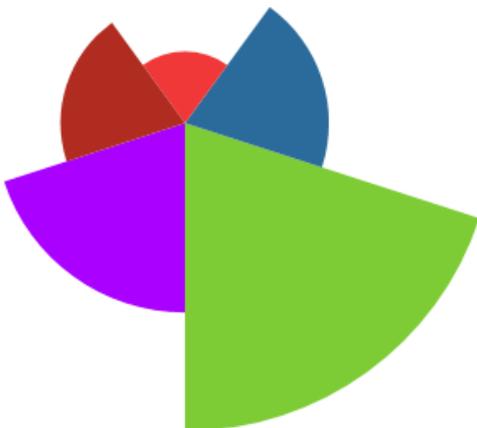
Graphique 11 : Répartition des admissions sur le Pays de Brest



ALT PdF CHRS

- **Territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix** : 70% des admissions se sont faites en ALT, contre 15% en CHRS, 13% sur les mesures d'accompagnement de type CHRS et 2% en pension de famille.
 - Avec seulement 18.7% des places ALT du département, ce territoire enregistre 35.5% des admissions sur ce dispositif.

Graphique 13 : Répartition des admissions sur le Pays de Cornouaille



CHRS ALT PdF Résidence sociale CPF

- **Pays de Brest** : 69% des admissions ont eu lieu en direction d'un CHRS, 25% vers de l'ALT et 6% pour les pensions de famille.
 - 72% des admissions en CHRS se sont faites sur le **Pays de Brest** qui totalise près de 61% des places CHRS du territoire finistérien.

Graphique 12 : Répartition des admissions sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix



CHRS ALT PdF AGIR

- **Pays de Cornouaille** : 55% des admissions en direction de l'ALT, 21% vers les CHRS, 12% en pension de famille, 9% en Cité de promotion familiale et 3% en résidence sociale.
 - **Pays de Cornouaille** : plus de 10% d'admissions en direction des pensions de famille ce qui représente 59% des admissions sur ce type de dispositifs, tout territoires confondus (pour 57% des places)

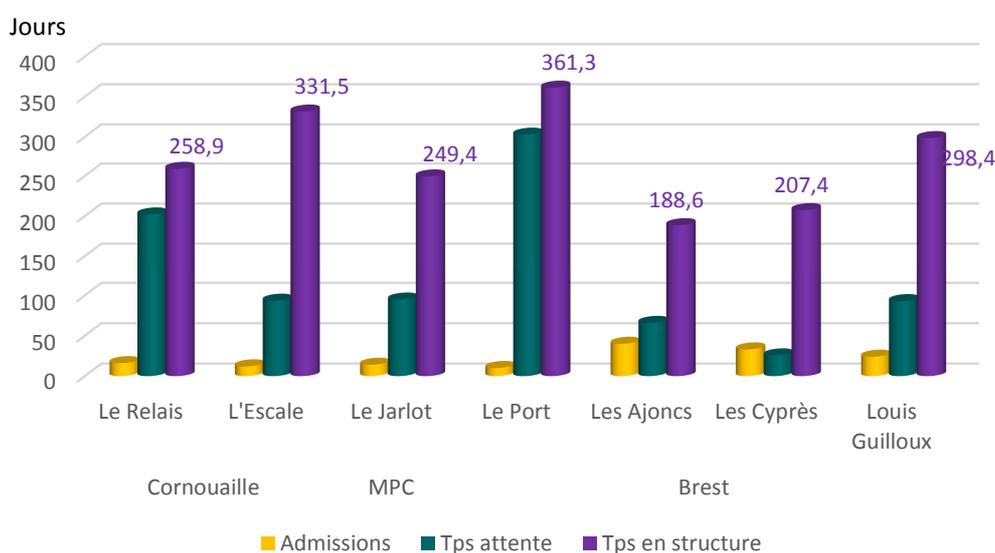
Tableau 7 : Bilan des hébergements d'insertion tous dispositifs confondus

	Temps attente (en jours)	Admissions (GF)	Places	Taux rotation	Temps en structure (en jours)
CHRS	98.65	149	229	65	242.7
ALT	42.23	171	175	100	201.4
AGIR	23.45	11	5	220	134.1
Logement de promotion familial	142.5	12	86	14	256
Pension de famille	147.14	27	158	17	517.4
Résidence sociale	9	4	5	80	267

Le nombre d'admission est resté stable par rapport à 2013 passant **379** à **374**. Toutefois il existe des différences importantes entre les différents dispositifs existants. Le temps d'attente est de **23.45** jours, en moyenne, pour une entrée sur le dispositif AGIR, contre près de **5** mois pour une entrée en pension de famille. Les temps d'attente les plus longs sont corrélés à de faibles taux de rotation.

Il est à noter que le temps en structure indiqué est une moyenne qui est calculé sur la base des ménages sortis de dispositif en 2014, les ménages toujours présents au 31/12/14 ne sont donc pas comptabilisés.

Graphique 14 : Bilan CHRS



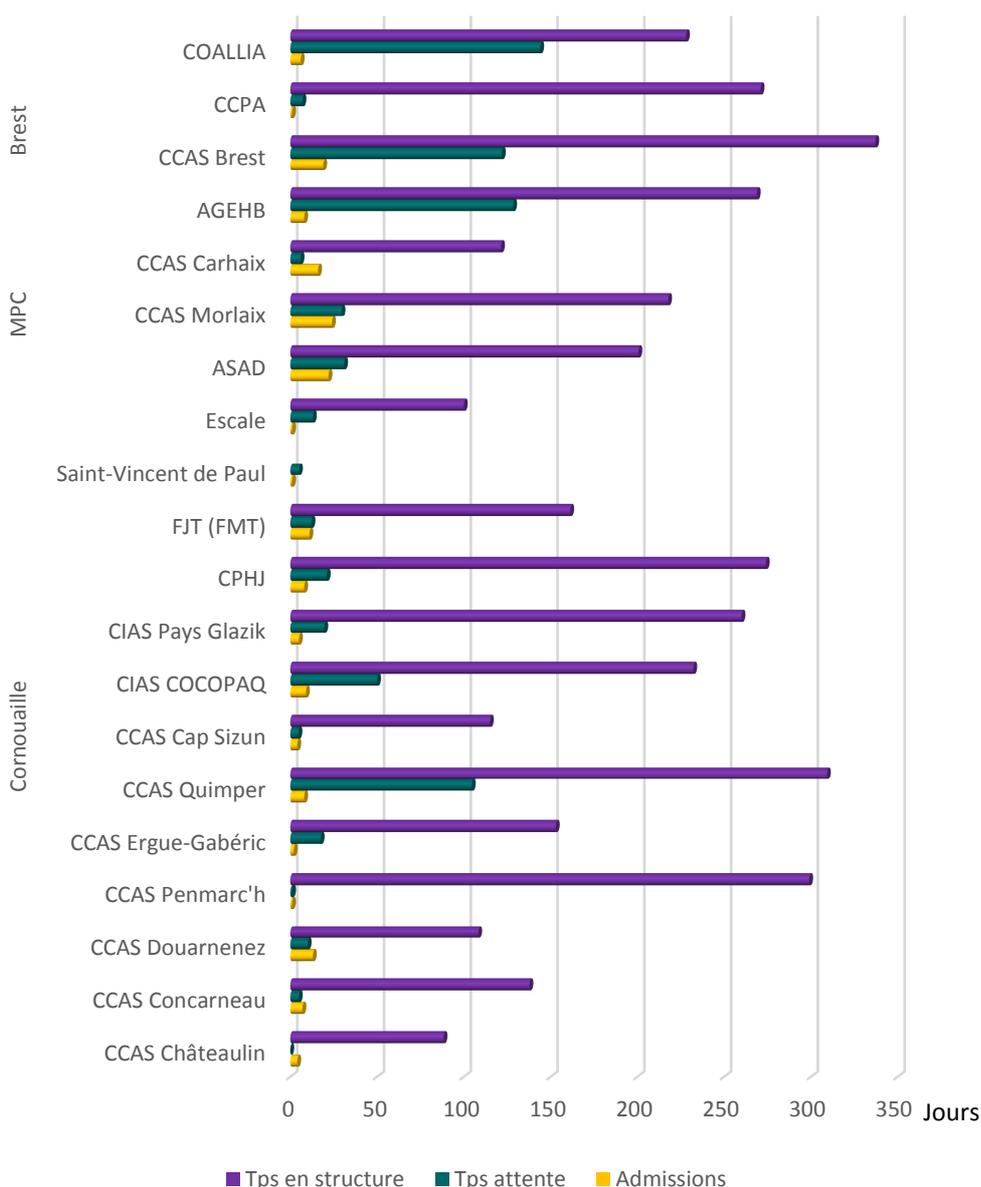
- Le temps d'attente moyen est de :

- **81.6** jours sur le **Pays de Brest**,
- **147.7** pour le **Pays de Cornouaille**
- **94.8** jours pour le **territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix**.

On note des temps en structure en hausse sur l'ensemble des CHRS du département, avec une augmentation moyenne de 63.8% par rapport à 2013.

La durée moyenne de séjour est de 6.3 mois pour Les Ajoncs, 7 mois pour les Cyprès, 8.3 mois pour Le Jarlot, 8.6 pour Le Relais, 9.9 pour Louis Guilloux, 11 mois pour L'Escale et près 12 mois pour le CHRS du Port.

Graphique 15 : Bilan ALT

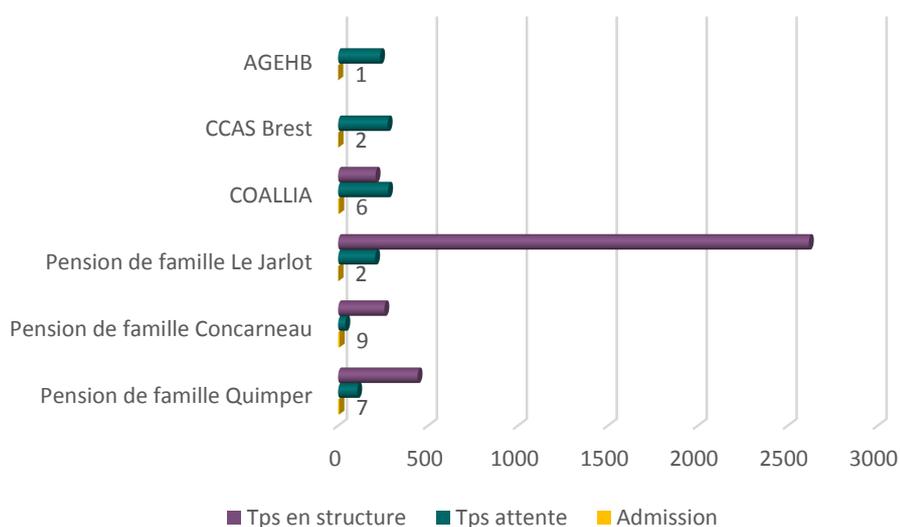


Concernant le dispositif ALT, on note des disparités importantes entre les territoires et les gestionnaires. En effet, le temps d'attente moyen varie de 20.3 jours pour le Pays de Cornouaille à 109.6 jours pour le Pays de Brest (22.1 jours pour le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix). Le

temps d'attente moyen est de moins d'un mois pour les gestionnaires tels que la Communauté de Commune du Pays des Abers, le CCAS de Carhaix, le CCAS de Douarnenez, le CCAS de Morlaix, le CCAS du Cap Sizun, le FJT de la providence... Il est supérieur à 3 mois pour le CCAS de Quimper, l'AGEHB, le CCAS de Brest et COALLIA.

Pour les petites structures, du Pays de Cornouaille notamment, on note un temps d'attente quasi nul ce qui s'explique par le fait qu'il y ait moins de demande sur ces territoires et donc moins d'attente avant une admission.

Graphique 16 : Bilan Pension de famille

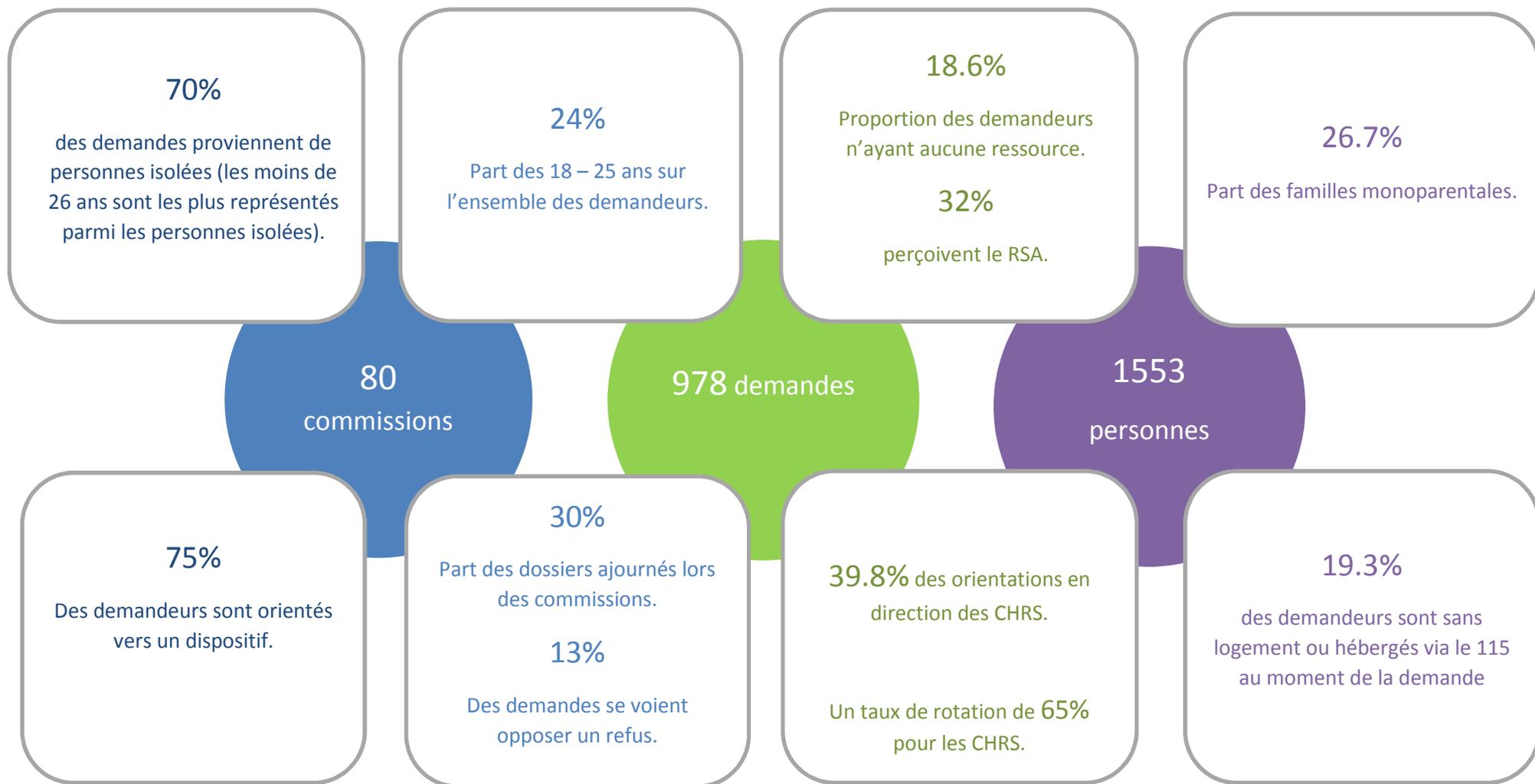


- 9 sorties de pension de famille.

- 554.7 jours en moyenne en structure (soit plus de 18 mois). Cette moyenne est à relativiser puisque le temps moyen passé en pension de famille est de 6.9 mois à COALLIA, 8.6 mois au CCAS de Concarneau, 14 mois au CCAS de Quimper et 87 mois (soit plus de 7 ans) au Jarlot. C'est donc cette dernière situation qui fait « gonfler » la moyenne départementale. Notons également qu'il s'agit de logement pérenne ce qui explique l'importance des durées de séjour par rapport aux autres dispositifs.

- 27 admissions avec un temps d'attente moyen de 4.9 mois avant une entrée sur ce dispositif.

SYNTHESE DU VOLET INSERTION



Pays de Brest

46% des demandeurs âgés de moins de 26 ans viennent du Pays de Brest

16.6% des demandeurs sont en maison d'arrêt au moment de la demande

69% des admissions ont eu lieu en CHRS

Pays de Cornouaille

16% d'augmentation des demandes par rapport à 2013

23.4% des demandeurs sont sans logement ou hébergés via le 115 au moment de la demande

75% des orientations vers un CHRS se soldent par une annulation ou une radiation

Territoire de Morlaix / Pleyben / Carhaix

43% des demandeurs sont originaires de Morlaix

8% des demandeurs sont hospitalisés au moment de la demande

5 fois plus de préconisations vers l'ALT que de places existantes

70% d'orientation vers de l'ALT

GLOSSAIRE

A

AAH : Allocation Adulte Handicapé
AGEHB : Animation et Gestion pour l'Emploi et l'Hébergement en Bretagne
AGIR : Accompagnement Global Individualisé Renforcé
ALT : Allocation Logement Temporaire
ARE : Allocation Retour à l'Emploi
ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

B

BMO : Brest Métropole Océane

C

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CCAS : Centre Communal d'Action Social
CDAS : Centre Départemental d'Action Social
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

D

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

L

LHSS : Lit Halte Soins Santé

C

GF : Groupes Familiaux

C

RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

P

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

PF : Prestation familiale

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Volet Urgence :

<u>Tableau 1</u> : Les demandes d'hébergement d'urgence	10
<u>Graphique 1</u> : Répartition géographique des demandes d'hébergement sur le dispositif Urgence.....	11
<u>Figure 1</u> : Situation familiale des demandeurs.....	12
<u>Graphique 2</u> : Répartition par tranche d'âge des personnes ayant demandées un hébergement d'urgence	13
<u>Tableau 2</u> : Situation résidentielle au moment de la demande	14
<u>Graphique 3</u> : Durée d'errance des demandeurs.....	15
<u>Tableau 3</u> : Répartition des réponses positives en 2013 et 2014	16
<u>Tableau 4</u> : Répartition des réponses négatives en 2013 et 2014	17
<u>Graphique 4</u> : Répartition des nuitées enregistrées sur le dispositif d'urgence.....	19
<u>Tableau 5</u> : Répartition des nuitées par territoires et par dispositifs en 2013 et 2014	20
<u>Tableau 6</u> : Motifs de fin de prise en charge par structure.....	21

Volet Insertion :

<u>Figure 2</u> : Répartition territoriale du nombre de demandes, personnes concernées et commissions.....	27
<u>Carte 1</u> : Origine géographique des demandeurs.	28
<u>Figure 3</u> : Situation familiale des demandeurs.....	29
<u>Graphique 5</u> : Age des demandeurs....	29
<u>Graphique 6</u> : Ressources des ménages.....	30
<u>Graphique 7</u> : Situation résidentielle au moment de la demande.....	30
<u>Graphique 8</u> : Motif de la demande.....	31
<u>Graphique 9</u> : Répartition des préconisations par dispositifs et par territoires..	32
<u>Graphique 10</u> : Activités des commissions d'orientations territoriales... ..	33
<u>Carte 2</u> : Nombre de demandes et d'orientations par EPCI et par dispositifs..	35
<u>Graphique 11</u> : Répartition des admissions sur le Pays de Brest... ..	37
<u>Graphique 12</u> : Répartition des admissions sur le territoire de Morlaix/Pleyben/Carhaix.....	37
<u>Graphique 13</u> : Répartition des admissions sur le Pays de Cornouaille....	37
<u>Tableau 7</u> : Bilan des hébergements d'insertion tous dispositifs confondus.....	38
<u>Graphique 14</u> : Bilan CHRS.....	38
<u>Graphique 15</u> : Bilan ALT.....	39
<u>Graphique 16</u> : Bilan Pension de famille... ..	40

SIAO 29

29 rue de la Providence 29000 QUIMPER

02.98.58.40.83

association@siao29.fr

Volet Urgence

7 rue Lanrédec 29200 BREST

Appel d'urgence : 115

Secrétariat : 02.98.49.85.48

Siao-115-finistere@agehb.asso.fr

Volet Insertion

29 rue de la Providence 29000 QUIMPER

02.98.58.40.83

insertion@siao29.fr